

# UNITED NATIONS GLOBAL COMPACT

Communication sur le progrès 2017
COP 2017





# MOT DU PRÉSIDENT



En reprenant la direction de l'Imprimerie SETIG-Abelia, Jean-Luc Bonnet engage l'entreprise dans une démarche de développement durable et responsable.

Déjà certifiée Imprim'Vert pour l'impression écologique, l'imprimerie SETIG-Abelia a signé le Pacte Mondial de l'ONU en 2013. De plus, elle a obtenu la certification PEFC pour la gestion durable des forêts en 2014 et ISO 14001 étape 1 pour le management environnemental en 2015 puis la certification ISO 14001 totale en 2016.

L'imprimerie SETIG-Abelia est consciente des impacts de ses décisions sur la société et sur l'environnement. Notre ambition est de réduire les impacts négatifs en répondant notamment aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

L'imprimerie SETIG-Abelia met tout en œuvre pour adopter un comportement éthique au cours des procédés de fabrication pour atteindre une performance globale, c'est-à-dire à la fois économique, sociale et environnementale. À ce titre, elle poursuit une logique d'amélioration continue au quotidien tout en appliquant les dix principes du Pacte au sein de sa sphère d'influence. La philosophie de l'entreprise est de considérer le salarié comme étant au coeur de la production et de le sensibiliser à la préservation de l'environnement.

L'imprimerie SETIG-Abelia est fière de renouveler son engagement envers le Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies et de présenter ses actions accomplies durant l'année 2017.

Jean-Luc Bonnet,
Président de l'Imprimerie SETIG-Abelia

# PROFIL DE L'ENTREPRISE • 4 - 6

Présentation de l'imprimerie SETIG-Abelia Nos certifications et labels

# TABLEAU DES CORRESPONDANCES = 7

## DROIT DE L'HOMME • 8

Principes du pacte Engagement de la direction Actions accomplies

# CONDITIONS DE TRAVAIL ■ 9

Principes du pacte Engagement de la direction Actions accomplies

# PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ■ 10

Principes du pacte Engagement de la direction Actions accomplies

# LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ■ 11

Principes du pacte Engagement de la direction Actions accomplies

## GLOBAL COMPACT - LE PACTE MONDIAL ■ 12

# PROFIL DE L'ENTREPRISE

# PRÉSENTATION DE L'IMPRIMERIE SETIG-ABELIA

Le métier d'imprimeur est en constante évolution, c'est ce qui le rend passionnant, cela nous incite à moderniser constamment notre matériel et la formation de nos équipes.

À l'Imprimerie, nous avons la volonté de garantir à nos clients une qualité excellente et les meilleurs services. Notre équipement permet de traiter des travaux d'impression en intégralité, très en amont par une préparation du fichier et en aval sur des machines performantes qui garantissent une finition parfaite.

Nous proposons différents services à nos clients : conseil, création, PAO, mise en page, impression numérique, impression offset, façonnage, brochage, finition, livraison.

Nous avons aussi un objectif de préservation de l'environnement et de la santé/sécurité des personnes travaillant au sein de notre entreprise.

# NOS CERTIFICATIONS ET LABELS

Nous sommes conformes aux exigences de la marque **IMPRIM'VERT**® depuis 2009.



Nous sommes membre du réseau **IMPRICLUB** depuis 2013.



Nous sommes signataires du **PACTE MONDIAL** depuis 2013.



Nous sommes conformes aux exigences du règlement **PEFC**<sup>®</sup>. Chaine de contrôle depuis 2014.



Nous avons obtenu en novembre 2015 la **CERTIFICATION ISO 14001**.



# POLITIQUE SOCIÉTALE

Entreprise investie dans une démarche de responsabilité sociétale, l'imprimerie SETIG-Abelia contribue ainsi au développement durable. Elle assume la responsabilité des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement.

#### L'IMPRIMERIE SETIG-ABELIA RESPECTE:

- Axe 1 : La gouvernance de l'organisation.
- Axe 2 : Les Droits de l'Homme.
- Axe 3: Les relations et conditions de travail.
- Axe 4 : Le droit de l'environnement.
- Axe 5 : La loyauté des pratiques.
- Axe 6 : Le consommateur.
- Axe 7 : Le développement local.

L'imprimerie SETIG-Abelia adopte un comportement éthique au cours des procédés de fabrication pour atteindre une performance globale.

À ce titre, elle soutient le Pacte Mondial de l'ONU depuis 2013 et poursuit une logique d'amélioration continue au quotidien.

Jean-Luc BONNET, Président









# POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Entreprise investie dans la préservation de l'environnement, l'imprimerie SETIG-Abelia est consciente des impacts environnementaux de son activité. Les collaborateurs internes, sensibilisés au respect de l'environnement, participent activement au Système de Management Environnemental.

LES ENGAGEMENTS QUE L'IMPRIMERIE SETIG-ABELIA S'ENGAGE À RESPECTER SUR SON SITE SONT LES SUIVANTS :

- Respecter les exigences légales et les autres exigences applicables,
- Prévenir et maîtriser les pollutions,
- Développer sa performance environnementale dans le but de l'amélioration continue,
- Favoriser la formation et la sensibilisation.

#### L'IMPRIMERIE SETIG-ABELIA S'ENGAGE À :

- Rationnaliser la consommation de papier,
- Réduire la production de ses déchets.

L'imprimerie SETIG-ABELIA met en œuvre une démarche durable pour atteindre ses objectifs environnementaux au cours des procédés de fabrication.

À ce titre, elle est certifiée ISO 14001 depuis 2015.

Jean-Luc BONNET, Président











# TABLEAU DES CORRESPONDANCES

# LES DIX PRINCIPES SONT TIRÉS DES INSTRUMENTS CI-APRÈS :

- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948).
- Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (1992).
- Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998).
- Convention des Nations Unies contre la corruption (2003).









	DROITS DE L'HOMME		
Principe 1	Les entreprises sont invitées à promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme dans leur sphère d'influence	Page 8	
Principe 2	Et à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des Droits de l'Homme		
	CONDITIONS DE TRAVAIL		
Principe 3	Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et reconnaitre le droit de négociation collective		
Principe 4	L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire	Page 9	
Principe 5	L'abolition effective du travail des enfants		
Principe 6	L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession		
	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT		
Principe 7	Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement	Page 10	
Principe 8	À entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement		
Principe 9	À favoriser la mise au point et la diffusion de technologie respectueuses de l'environnement		
	LUTTE CONTRE LA CORRUPTION		
Principe 10	Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin	Page 11	

# DROITS DE L'HOMME

#### PRINCIPES DU PACTE

**Principe 1 :** Les entreprises sont invitées à promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme dans leur sphère d'influence.

**Principe 2 :** Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des Droits de l'Homme.

#### ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

#### L'imprimerie SETIG-Abelia :

- Respecte la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.
- Respecte la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948.
- Respecte l'intégrité des personnes qui composent sa sphère d'influence.
- Agit en faveur du développement local.
- Respecte la confidentialité des informations.
- Maintien un dialogue continu avec ses parties prenantes.
- Prend en compte les droits humains dans son système de management.

## **ACTIONS ACCOMPLIES**

- Aucun acte à l'encontre des Droits de l'Homme n'a été entrepris.
- La société participe de par son action de mécénat à la diversité des sports, des arts et aide la recherche médicale.

## Sports amateurs et professionnels :

- Mécèn'élite Anjou : fonds de dotation pour les jeunes sportifs de haut niveau,
- Partenaire du SCO (club de football professionnel).

#### Activités culturelles :

- Festival d'Anjou (festival de théâtre),
- Festival 1er plan (festival du film),
- Festival Estival (festival de musique),
- Le festival Bouche à Oreilles (festival de jazz),
- Le Quai (ensemble de salles de spectacles).

#### Recherche médicale:

- Les virades de l'espoir (lutte contre la mucoviscidose).
- Participe activement au club RSE du Medef d'Anjou : plusieurs réunions rassemblant différentes entreprises locales très variées qui témoignent de leurs actions afin de partager des bonnes pratiques.
- Maintien un système qui prend en compte les droits humains dans son système de management.

# CONDITIONS DE TRAVAIL

## PRINCIPES DU PACTE

- **Principe 3**: Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.
- **Principe 4 :** L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- **Principe 5**: L'abolition effective du travail des enfants.
- Principe 6 : L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

## **ENGAGEMENT DE LA DIRECTION**

#### L'imprimerie SETIG-Abelia :

- Respecte le Code du travail applicable.
- Encourage la diversité.
- S'abstient de recourir au travail des enfants ou à toute forme de travail forcé.
- Respecte la parité homme femme.
- Intègre des personnes handicapées ou d'établissements protégés.
- Favorise la polyvalence.
- Valorise la promotion interne.
- Protège ses salariés en matière d'hygiène et sécurité.
- Lutte quotidiennement contre les accidents du travail.
- Lutte contre le harcèlement au travail.
- Œuvre pour le dialogue social en organisant des réunions générales.
- Collabore avec la Médecine du travail.
- S'interdit toute forme de discrimination en matière d'emploi et poste occupé.

# **ACTIONS ACCOMPLIES**

- Les salariés ont été embauchés sans discrimination :
  - En 2017, le personnel de l'imprimerie LGL a été transféré sur notre site.
- Du personnel d'âge varié a été intégré : entre 20 à 60 ans.
- Renouvellement régulier des chaussures de sécurité, bouchons d'oreille, gants de protection.
- Sensibilisation des salariés aux conditions de travail : exercices d'urgence.
- Isolement de la partie impression numérique :
  - Moins de poussière
  - Moins de bruit
- Changement de site de production possédant des structures plus accueillantes pour les salariés.
- Objectif 2018 : 0 accident de travail en 2018 comme en 2017.

# PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

#### PRINCIPES DU PACTE

- **Principe 7 :** Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
- **Principe 8 :** À entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- Principe 9 : À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

#### ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

#### L'imprimerie SETIG-Abelia :

- Respecte le code de l'environnement en vigueur.
- Est certifiée Imprim'Vert depuis 2009.
- Est certifiée PEFC depuis 2014.
- Est certifiée ISO 14001 depuis 2015.
- Poursuit sa politique environnementale dans son processus de production.
- Suit le guide des bonnes pratiques d'Impriclub.
- Réduit sa consommation de produits dangereux.
- Trie tous ses déchets qui sont collectés puis traités.
- Sensibilise ses salariés à la préservation de l'environnement et à la lutte contre les pollutions accidentelles.
- Favorise l'utilisation de papiers recyclés et de produits labellisés PEFC.
- Favorise les fournisseurs éco-labélisés.

#### **ACTIONS ACCOMPLIES**

- Maintien de la certification PEFC, attribuée à l'Imprimerie SETIG-Abelia : en mettant en place une chaîne de contrôle interne selon le mode de la séparation physique pour permettre une traçabilité des dossiers PEFC.
- Maintien de la certification Imprim'Vert.
- Une sensibilisation de 100 % du Personnel a eu lieu en continu.
- Les Fiches de Données et de Sécurité sont mises à jour.
- Certification ISO 14001 Maintien de l'ISO 14001.
- Changement de site de production possédant les moyens de lutter contre les pollutions.

# LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

## PRINCIPES DU PACTE

**Principe 10 :** Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

# **ENGAGEMENT DE LA DIRECTION**

#### L'imprimerie SETIG-Abelia :

- Soutient la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la corruption.
- Respecte les lois anti corruption et la règlementation en vigueur.
- Proscrit toute forme de corruption dans l'exécution de ses contrats.
- Ne cautionne pas les propositions de pots-de-vin.
- Évite de collaborer avec quiconque ne soutenant pas ses principes.
- Exploite son activité avec honnêteté.
- Ne se livre à aucun acte de corruption.
- Obéit aux règles de la libre concurrence.

## **ACTIONS ACCOMPLIES**

- Aucun acte de corruption n'a été entrepris.
- Aucun cadeau de la part des parties prenantes n'a été accepté.
- Les commerciaux ont été sensibilisés sur l'engagement anti-corruption (refus cadeaux) : 100% des commerciaux.
- N'achète pas de papier issu de bois de source illégale ou contreversée (cf. règlement PEFC).
- S'assure que les fournisseurs ne s'approvisionnent pas dans des pays où la corruption est très développée.

# GLOBAL COMPACT - LE PACTE MONDIAL

Annoncé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Kofi Annan, lors du Forum économique mondial qui s'est tenu en janvier 1999 à Davos (Suisse) et officiellement lancé au siège de l'ONU en juillet 2000, le Pacte mondial invite les sociétés à adopter dix principes universels, sur les Droits de l'Homme, les normes de travail et de l'environnement, et la lutte contre la corruption dans l'esprit d'un « développement responsable et durable ».

## PRINCIPES DU PACTE

Les principes du Pacte Mondial relatifs aux Droits de l'Homme, aux normes du travail, à l'environnement et la lutte anti-corruption font l'objet d'un consensus universel et s'inspirent des instruments suivants :

- La Déclaration universelle des Droits de l'Homme.
- La Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail.
- La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.
- La Convention des Nations Unies contre la corruption.

Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des Droits de l'Homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption. Les dix principes sont les suivants :

#### DROITS DE L'HOMME

**Principe 1 :** Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme dans leur sphère d'influence.

**Principe 2**: À veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des Droits de l'Homme.

## **CONDITIONS DE TRAVAIL**

**Principe 3**: Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

**Principe 4 :** L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

**Principe 5**: L'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6 : L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

#### PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**Principe 7 :** Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

**Principe 8 :** À entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement :

Principe 9 : À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

## **LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**

**Principe 10**: Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.



6 rue de la Claie - B.P. 20053 - 49071 BEAUCOUZÉ CEDEX

Tél.: 02 41 48 20 20 - Fax: 02 41 48 37 37

Web: www.setig.com - E-mail: contact@setig.com





www.facebook.com/setigpalussiere











